

l'humanité rouge



Organe central du Parti communiste marxiste-léniniste

ANTISEMITISME A PARIS

Un attentat odieux

Souscription 79

40 millions pour fin juin

DANS notre édition des 10-11 mars 1979, le secrétariat du Comité central du Parti communiste marxiste-léniniste faisant le bilan de la souscription de 100 millions pour l'année 1979 déclarait : « Les objectifs ont été remplis car l'effort de tous, lui aussi, a été exceptionnel aussi bien par les sacrifices consentis que par les trésors d'ingéniosité mis en œuvre aux quatre coins du pays pour amasser ces cent millions là ! Jamais la souscription permanente de notre journal n'a autant été une souscription de masse ». Faisant les comptes, il constatait que « la souscription a contribué pour 35 % aux recettes de notre journal » (les 40 millions nécessités par la campagne électorale étant retranchés).

Le Secrétariat de notre parti donnant ensuite quelques indications sur l'augmentation des coûts de production du journal pour 1979 fixait l'objectif de la souscription à 80 millions pour l'année 1979, 40 millions d'ici la fin du mois de juin. Un tel objectif qui demande des efforts continus de tous nos camarades, amis et lecteurs ne pourra, bien entendu, être atteint que grâce à une souscription de masse. Celle-ci ira de pair avec le maintien de la politique stricte d'économie décidée en octobre dernier et avec la poursuite de l'objectif consistant à augmenter la diffusion de notre presse. La bataille financière est ici étroitement liée à la bataille politique dans laquelle notre presse doit jouer un rôle grandissant. Depuis le début de l'année quotidien et bimensuel n'ont-ils pas déjà consacré maints articles à la bataille « Du travail pour tous ! », « Denain, Dunkerque, Longwy, Solidarité » pour ne citer qu'un exemple, d'importance il est vrai.

Jean QUERCY

(Suite page 6)

30 blessés dont 2 grièvement atteints après l'explosion d'une bombe à l'heure du déjeuner dans un restaurant universitaire israélite. Revendiqué par un « Collectif » contre le traité de paix israëlo-égyptien, il est énergiquement condamné par l'OLP



Voir page 3

Hausse de 9% du pétrole brut

Renforcement du contrôle des pays de l'OPEP sur leur production

ALORS qu'on nous annonçait « une flambee des prix » qui allait « mettre à genoux » les économies occidentales, les pays producteurs n'ont relevé que de 9% leurs prix. Le prix du baril passe à 14,54 dollars. Chaque pays pourra ajouter à ce prix plancher une prime de 1 à 5 dollars suivant la qualité du brut.

Deux faits nouveaux dans cette conférence : les pays producteurs ont le droit d'ajouter des primes selon la qualité de leur pétrole, ce qui laisse, de fait, une relative liberté de prix à chaque pays selon les conditions du marché international. Le deuxième, fait le plus

important, c'est que les pays exportateurs de l'OPEP d'un commun accord s'entendent pour ne pas épuiser trop vite leurs stocks.

L'Arabie Saoudite a reconnu qu'il manquait quelque trois millions de barils par jour sur le marché mondial. Le vide créé par l'arrêt de la production iranienne n'est toujours pas comblé. Le ministre iranien, Ali Ardalan, a promis de revenir rapidement à 4 millions de barils par jour contre 6 millions au temps du Shah. L'Arabie pourrait combler ce déficit en poussant sa production jusqu'à 10,5 millions de barils par jour ; or, le cheik Yamani ne s'est pas engagé au-delà d'une production de 8,5 millions de barils par jour. Le marché n'est pas près d'être saturé.

C'est un avertissement des pays producteurs aux pays occidentaux pour qu'ils arrêtent d'augmenter leur consommation d'énergie.

Les ministres de l'OPEP ont dénoncé les profits réalisés par « des compagnies pétrolières qui spéculent depuis le début de la crise iranienne sur les marchés à court terme ». Le temps n'est plus où les compagnies et les pays capitalistes faisaient la pluie et le beau temps pillant sans vergogne les pays du tiers monde. L'OPEP s'est élevé contre « les pratiques spéculatrices des compagnies pétrolières, tolérées par les pays consommateurs ». Depuis la crise iranienne, les compagnies spéculant sur le manque de pétrole ont réalisé

un véritable racket, empêchant des milliards de dollars de profit.

L'OCDE, organisme capitaliste, chiffre à 30% la perte du pouvoir d'achat des pays producteurs, perte due à la chute du dollar et à l'inflation des pays capitalistes.

Monory et Barre, bien avant la rencontre de Genève, avaient fixé à 10 centimes l'augmentation du prix de l'essence. Il faut que les compagnies pétrolières puissent maintenir leurs profits ! Rappelons qu'en janvier une hausse du carburant avait eu lieu sans qu'aucune augmentation n'intervienne de la part des pays producteurs. Pétrole, que d'augmentations on commet en ton nom !

Léon Cladel

Les éducateurs du midi luttent et gagnent
Voir page 5

IRAN

Un plan d'autonomie pour le Kurdistan

Un plan d'autonomie pour le Kurdistan iranien vient d'être négocié entre les représentants kurdes et l'émissaire du gouvernement iranien, l'ayatollah Taleghani. Il a été accepté par toutes les formations kurdes.

Quatre jours de négociations ont suffi pour aboutir à cet accord ; le gouvernement avait déjà montré précédemment son intention de résoudre pacifiquement le « problème kurde » en nommant un Kurde à la tête de la province.

Cependant, il faut se souvenir qu'il y a une semaine, se sont déroulés dans cette région des affrontements très violents entre la population et l'armée. Plus de cent personnes avaient été tuées. Cet événement grave a précipité la tenue de négociations sur le statut du Kurdistan. Le gouvernement iranien qui de plus doit faire face à des difficultés à propos du référendum tenait à régler au plus vite ce conflit, d'autant plus que celui-ci risquait de s'élargir à d'autres minorités nationales d'Iran.

L'accord passé entre les représentants kurdes et le gouvernement iranien stipule que toutes les affaires administratives relevant de la région seraient désormais aux mains des représentants kurdes élus par le peuple et non plus nommés par le gouvernement central. Par ailleurs, l'usage de la langue kurde est reconnu.

Cet accord prévoit également et surtout que toute l'économie de la région sera dirigée par la population par le biais de ses représentants.

Enfin, il a été prévu que les Kurdes, tout comme les autres minorités nationales, participeraient à la rédaction de la prochaine constitution et que tous leurs droits seraient garantis.

Evelyne LE GUEN



En Argentine, la classe ouvrière est nombreuse. Elle a mené de nombreuses luttes.

ARGENTINE

Plusieurs milliers d'ouvriers en grève

Il y a trois ans, le 24 mars 1976, un coup d'Etat militaire portait au pouvoir le tristement célèbre général Videla. Depuis, l'Argentine est devenue synonyme de pays de la répression. Si cet aspect de la dictature est assez bien connu en France, en revanche, on sait beaucoup moins que c'est un pays où sévit de plus en plus la misère du fait de l'aggravation de la situation économique.

Pays de la répression, de la misère, l'Argentine est aussi le pays des grandes luttes ouvrières. Aujourd'hui encore, ce sont des milliers de travailleurs qui sont en grève. C'est là encore un aspect dont on parle peu en France et pourtant son importance est primordiale : ce n'est que par la lutte que le peuple argentin se débarrassera de la dictature fasciste qui l'exploite et l'opprime.

Plus de dix mille prisonniers politiques, un prisonnier pour 1 200 habitants : l'Argentine détient sur ce point le deuxième rang mondial pour la répression ouvrière après l'Uruguay, un pays voisin.

L'un des aspects les plus noirs de cette répression, ce sont les 20 000 personnes disparues dont on ne sait si elles sont encore en vie. Enfin, plus de 100 000 Argentins ont été contraints à l'exil. Ce tableau noir serait incomplet si on ne signalait pas que 60 % des personnes qui l'ont subie sont des ouvriers, des militants syndicaux et des membres de leur famille.

EN QUATRE ANS BAISSÉ DE 50 % DU POUVOIR D'ACHAT

Quelques chiffres suffiront pour montrer l'acuité de la crise économique :

L'inflation a atteint en 1978 le taux de 179 %. Elle avait été de 444 % en 1976, l'année du coup d'Etat. La crise frappe surtout l'industrie nationale. Le secteur financier quant à lui est en expansion. Il s'agit avant tout des capitaux des multinationales.

Cette crise, ce sont les travailleurs qui en font les frais. Ainsi, la part des revenus ouvriers dans le revenu national n'a fait que baisser ces dernières années : de 44,9 % en 1975, elle est passée à 25 % en 1978. La conséquence directe de cela a été une baisse considérable du pouvoir d'achat que l'on peut

évaluer à 50 % depuis 1974, selon les statistiques officielles. Le salaire minimum d'un ouvrier est de 300 F par mois, alors que maintenant la vie est aussi chère en Argentine qu'en France.

Il y a plus d'un million de chômeurs pour une population active qui comptait neuf millions et demi de personnes en 1976. On observe également une recrudescence de l'analphabétisme ; c'est un phénomène nouveau dans ce pays. La part de l'enseignement dans le budget de l'Etat a chuté de moitié entre 1975 et 1978.

MALGRÉ L'INTERDICTION DU DROIT DE GREVE

Le lendemain même du coup d'Etat, le 25 mars 1976, la CGT, centrale syndicale unique depuis 1930, était mise sous tutelle de la dictature. Les militaires en prenaient alors le contrôle. Malgré cela, malgré l'interdiction du droit de grève, la suspension de tout droit des travailleurs, d'importantes grèves ont jalonné ces trois années de dictature.

En 1976, les travailleurs de Renault ont fait grève en mars et avril. Ceux des entreprises Mercedes-Benz, Chrysler et les autres en firent autant. En octobre de la même année, les travailleurs de l'entreprise d'électricité se mettaient à leur tour en grève. Un mois plus tard, les dockers entraînaient en conflit. Ces grèves, dans les secteurs clés et les secteurs les plus dynamiques de l'économie ont mis sérieusement en difficulté la dictature qui répondit par la répression. Pourtant, durant les deux années suivantes, 1977 et 1978, d'importantes grèves se succédèrent.

DES MILLIERS DE GRÉVISTES

Aujourd'hui, ils sont encore plusieurs milliers en grève, à Cordoba surtout, une ville de près d'un mil-

lion d'habitants. Il y a maintenant deux semaines, les 4 300 ouvriers de l'usine Renault se mettaient en grève pour obtenir une augmentation de salaire. Le patron a alors licencié 130 ouvriers parmi les plus combattifs. Les ouvriers ont alors décidé de poursuivre la grève, d'une part jusqu'à ce que soient satisfaites leurs revendications, d'autre part jusqu'à la réintégration de leurs camarades licenciés. Toujours dans la même ville de Cordoba, les travailleurs de la Thomson Ramco (1 200 ouvriers) et de la Transax (une filiale de Ford qui emploie 1 200 ouvriers) se sont mis en grève pour obtenir des augmentations de salaire.

Les 2 500 ouvriers de l'entreprise mécanique de l'Etat se sont également mis en grève pour des revendications salariales ainsi que pour s'opposer à des licenciements. De même à l'entreprise ILASA (une filiale de Renault) où 1 200 ouvriers ont cessé le travail. A Buenos Aires, la capitale du pays, les 4 000 ouvriers de l'usine sidérurgique Santa Rosa (entreprise américaine) se sont mis en grève ces derniers jours.

A cette vague de grèves, il faut ajouter toutes celles qui se déroulent dans de plus petites entreprises mais dont on ne connaît ni les noms ni les raisons de la grève.

La direction de ces grèves revient à deux groupes de syndicats qui, officiellement, jouent le rôle de la CGT du temps où elle n'était pas sous la coupe des militaires. Ces luttes ouvrières, apparemment revendicatives, sont autant de coups de boutoir contre la dictature.

Il ne faut pas oublier le rôle considérable de la classe ouvrière en Argentine. Rappelons qu'il y a 6 millions d'ouvriers industriels sur une population active totale de 9,5 millions de personnes.

Elle a de tout temps joué un rôle important dans l'évolution politique du pays. Ces luttes nous montrent un autre visage de l'Argentine, celui d'un peuple debout en lutte contre l'une des dictatures les plus féroces du monde.

Evelyne LE GUEN

Pourquoi les dirigeants vietnamiens retardent-ils l'ouverture de négociations avec la Chine ?

ALORS qu'il y a une dizaine de jours, les dirigeants vietnamiens avaient répondu favorablement à la demande de la Chine d'ouvrir des négociations sur le conflit sino-vietnamien, un certain nombre de faits laissent à penser qu'ils veulent aujourd'hui en retarder l'ouverture.

On avait déjà pu s'étonner que les dirigeants vietnamiens aient publié un décret de mobilisation générale, entrant en vigueur à partir du 15 mars, alors que déjà les troupes chinoises étaient en train de regagner leur frontière, après une riposte qui avait duré moins d'un mois.

On avait pu s'étonner aussi d'apprendre que des armements lourds et des troupes, transportées par des avions et bateaux soviétiques, gagnaient le nord du Vietnam, alors que les troupes chinoises étaient déjà de retour en Chine.

Mais de nouveaux indi-

ces, inquiétants, s'accumulent : il y a quelques jours, l'agence Tass annonçait l'arrivée dans le port vietnamien de Haiphong d'un contingent de 150 « volontaires » soviétiques, prêts à se battre aux côtés de l'armée vietnamienne.

En même temps, d'après le journal Le Monde, de nouvelles incursions vietnamiennes ont eu lieu en territoire chinois. Enfin, les dirigeants vietnamiens ont fait plusieurs déclarations dont l'objectif semble bien être de retarder les négociations avec la Chine : ils prétendent que 10 000 soldats chinois sont encore au

Vietnam et que des bornes-frontières ont été déplacées. Plusieurs raisons expliquent ces prétextes invoqués par Hanoï.

POURQUOI ?

Sur le plan intérieur, comment les dirigeants vietnamiens pourraient-ils justifier leur ordre de mobilisation générale s'ils reconnaissent qu'il n'y a plus de soldats chinois au Vietnam et comment pourraient-ils en profiter pour renforcer leur répression sur les mécontents et réclamer encore plus de sacrifices à un peuple déjà si pressuré ?

Sur le plan extérieur, il est clair que l'ordre de mobilisation générale permet d'envoyer des renforts au Cambodge et au Laos déjà occupés par des dizaines de milliers de soldats viet-

namiens. De même, l'arrivée de « volontaires » russes.

Mais il y a encore une autre raison : Moscou ne veut surtout pas que la tension entre la Chine et le Vietnam se relâche un peu. Sinon c'est son plan de domination de l'Asie du Sud-Est qui en sera quelque peu retardé. C'est pourquoi, dès l'annonce du retrait chinois les organes de propagande soviétiques n'ont cessé d'encourager le Vietnam à « contre-attaquer » la Chine. Jeter de l'huile sur le feu pour maintenir son contrôle sur un pays et se servir de lui pour avancer ses pions dans une région, voilà la tactique habituelle des superpuissances impérialistes.

En retardant les négociations avec la Chine, le Vietnam a une nouvelle fois comblé les désirs de son grand « protecteur ».

Claude LIRIA

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 22 mars à Paris, plusieurs fédérations et régions CFDT ainsi que le « Forum pour le respect des droits de l'homme en Argentine » ont présenté un recueil dans lequel figure une liste de deux mille noms de travailleurs argentins qui sont prisonniers ou disparus.

Cette liste qui a exigé un travail considérable de recherche doit permettre de lutter plus efficacement et de faire prendre conscience de la réalité du fascisme là-bas.

Par ailleurs, au cours de la conférence, un recours d'habeas corpus a été annoncé en faveur des détenus et des disparus. Celui-ci a été signé par des juristes français.

Cette série de 2 000 noms montre que les ouvriers et les ouvrières ont été particulièrement touchés par la répression de la dictature. Plusieurs dirigeants syndicaux figurent parmi la liste des disparus et des détenus.

DANS L'ACTUALITE

ANTISEMITISME A PARIS

Un attentat odieux !

UN attentat à la bombe a été commis mardi contre le restaurant universitaire israélite de Paris, rue Médecis. L'heure choisie, celle du déjeuner prouve qu'il s'agissait pour ses auteurs de tuer. Un trentaine d'étudiants ont été blessés et deux d'entre eux se trouvent dans un état grave. Cet attentat revendiqué par un « collectif autonome d'intervention contre la présence sioniste en France et contre le traité de paix israélo-égyptien » a été fermement condamné par le représentant de l'OLP.

HAUSSE DES PRIX

+ 0,7% en février Et Monory est content

SELON l'indice officiel de l'INSEE, la hausse des prix en février a atteint 0,7 %, ce qui donne un rythme annuel de 10,2 %. Monory qui est très content de lui n'entend pas en rester là. Il annonce déjà le « coup dur du pétrole ».

Il a estimé que le résultat de février n'était « pas trop mauvais dans le climat inflationniste mondial ». Qu'en est-il ?

Selon les calculs officiels, ce sont les services qui pèsent le plus lourd dans l'indice de février avec une hausse de 0,8 %. C'est en février que les tarifs SNCF ont été relevés de plus de 7,5 %. Il faut s'attendre à une nouvelle hausse des transports en commun dans la région parisienne.

Dans ce hit parade de la misère viennent ensuite les produits manufacturés (plus 0,7 %), le textile et l'habillement (plus 0,6 %), les denrées alimentaires (plus 0,6 %).

Comme on le voit, ces

hausse touchent les produits de première nécessité dont personne ne peut se passer : nourriture, vêtements, transport.

Les travailleurs sont les plus durement frappés, que dire des chômeurs et des chômeuses chargés de famille qui ne touchent qu'une maigre indemnité ou rien du tout ? Cette hausse qui atteint plus de 10 % chaque année, Monory va la mettre sur le dos du pétrole et des matières premières. Les hausses qui sont programmées depuis le début de l'année, Monory va les mettre au compte du pétrole. Il se dit « préoccupé par la hausse du pétrole, qui souvent déclenche dans son sillage des mouvements sur les cours des matières premières ou des métaux non-ferreux ».

Ce que Monory oublie de nous dire, c'est qu'en 1978, année où le prix des matières premières et du pétrole a baissé du fait de la dépréciation du dollar, les prix en France n'ont pas cessé pour autant d'augmenter.

L. C.

Battue, violée par des proxénètes, une jeune femme algérienne parvient à s'enfuir

UNE jeune Algérienne de 24 ans, vient rendre visite à sa sœur dont le mari travaille sur les chantiers bordelais. Voici le drame qu'elle a vécu et dont le récit est paru dans Libération.

« C'est un Algérien qui habite au Je qui m'a fait connaître Monsieur Barré. Il est venu trois fois me demander de travailler dans un bar, j'ai toujours refusé. Il me disait : « On va se marier tous les deux ». Et puis sa femme est venue me voir, elle disait être sa sœur, elle a insisté et j'ai accepté d'aller chez eux. C'était la campagne près de Blaye. J'ai vite compris que ce n'était pas sa sœur et que ce qu'il appelait « travailler » dans un bar, c'était de la prostitution. J'ai dit que jamais je ne travaillerais. Il m'a battue. Le lendemain, j'ai sauté par la fenêtre, je me suis cassé les chevilles. Je suis restée sans soin pendant onze jours, mes jambes gonflaient, j'avais très mal. Ils m'ont maquillée pour faire des photos,

ils voulaient me vendre à un autre maquereau, ils disaient : « Tu vaudrais quatre à cinq millions ». Le 14 février, ils m'ont emmenée à l'hôpital, on m'a plâtrée mais je n'ai pas pu rester, ils m'avaient pris mon passeport et mon billet d'avion ».

Chériffa fut battue tous les jours et violée. Enfin, début mars, profitant d'un moment d'inattention de ses tortionnaires qui avaient oublié de l'enfermer, elle put s'échapper et arriver au consulat. Aujourd'hui, le parquet de Bordeaux est saisi de l'affaire. Lucien Barré est inculpé pour proxénétisme. Dans ses premières déclarations au consul, Chériffa n'avait pas osé parler de viol, à cause de la honte. Maintenant, elle vit dans l'inquiétude : son passeport est périmé, elle est incapable de payer l'hôpital pour le plâtre de sa cheville et surtout, elle est angoissée à l'idée que ses parents qui sont vieux aient de très grandes difficultés à comprendre ce qui lui est arrivé.

L'émotion était grande hier parmi des étudiants juifs accourus du quartier latin et d'ailleurs à l'annonce de l'attentat.

Devant la façade dévastée de Médecis, un petit restaurant juif situé en face des jardins du Luxembourg bien des rumeurs, fausses heureusement, couraient sur des attentats analogues à l'égard d'autres restaurants juifs de Paris.

Les étudiants étaient attablés pour déjeuner quand a éclaté l'explosion meurtrière. « Il était 12 h 30 environ, raconte l'un d'entre eux, c'est à ce moment qu'il y a eu une fantastique explosion, puis le silence, la fumée et les cris. Le responsable du restaurant s'efforçait de calmer les gens ensanglantés qui couraient dans tous les sens ».

Cet attentat n'a pas été précédé de menaces. Par contre « des croix gammées en graffiti sur les vitres... c'est notre pain quotidien » a déclaré le responsable du restaurant. Cela montre, encore s'il le fallait à quel point à côté du racisme antiarabe qui se manifeste le plus aujourd'hui, l'antisémitisme demeure réel et vivant malheureusement dans notre pays.

UN ENGIN EXPLOSIF

Le souffle de l'explosion a fait voler en éclat



toutes les tables et vitres, s'effondrer les verrières de la terrasse, a brisé le linteau de la porte en béton. C'est sans doute sur le toit de la verrière qu'a été posé l'engin explosif dont on ne sait encore s'il s'agissait d'une charge de plastique ou d'une bombe. Peu après l'explosion, l'attentat était revendiqué — téléphoniquement — par un soi-disant « collectif d'intervention contre la présence sioniste en France et contre le traité de paix israélo-égyptien ».

Dans la soirée, des « collectifs autonomes » qui ont fait parler d'eux ces derniers jours ont tenu à démentir qu'il s'agirait d'eux et à condamner cet « atten-

tal fasciste et raciste ».

FERME CONdamnATION DE L'OLP

Moins d'une heure après l'attentat, le représentant à Paris de l'OLP, M. Ibrahim Souss tenait à condamner « avec la plus grande vigueur le crime odieux commis contre un foyer ismélite à Paris ». Le bureau de l'OLP a ajouté : « Cette action raciste ne peut qu'être l'œuvre d'éléments antisémites qui veulent exploiter la conjoncture politique actuelle du Proche-Orient. Et si aujourd'hui un tel acte est commis contre un foyer israélite, demain, il sera commis avec les mêmes intentions contre un foyer

arabe. L'OLP tient à exprimer sa profonde tristesse aux familles des victimes blessées ainsi que son soutien moral ».

L'Association de solidarité franco-arabe de son côté « condamne vigoureusement les auteurs d'actes terroristes dont la provocation apparaît clairement ».

Elle indique qu'elle « ne saurait tolérer que des extrémistes inconscients profitent du désarroi provoqué par les événements du Proche-Orient pour exciter les passions et inciter à de nouvelles violences ».

Daniel MARAIN

Proclamation du doyen du CHU-Cochin Au cours d'une AG des étudiants

« Je reste fasciste » !

LUNDI après-midi, le doyen du centre hospitalier universitaire de Cochin, Pierre Maurer, cinquante-cinq ans, a tenu des propos inadmissibles lors d'une assemblée générale d'étudiants. Le soir même, il a été contraint de démissionner de ses fonctions. Comme on voit, fascisme, nazisme et racisme ne sont pas morts.

Lundi 26 mars, 500 étudiants en médecine débattaient dans le grand amphithéâtre du centre hospitalo-universitaire de Cochin des modalités de la grève contre la loi Veil. C'est dans la discussion avec un petit groupe comprenant le président de l'assemblée générale, que Pierre Maurer lance tout d'un coup sur un ton provocateur « Je suis raciste parce qu'élite ». Le président de l'assemblée générale lui demandant de répéter devant tous une déclaration aussi inadmissible voici ce qu'il débita devant les étudiants médusés par tant de cynisme :

« J'ai été fasciste et je reste fasciste. Je suis totalement pour l'élite, c'est elle qui m'intéresse. Il est normal que vous sachiez mon passé. Pourquoi est-ce grave d'être nazi ? Je ne vois pas en quoi vous pourriez être choqués ». Des étudiants veulent le faire taire tandis que d'autres exigent qu'il continue au contraire. Il poursuit : « Je ne crois pas que les hommes de gauche aient moins de sang sur les mains que les hommes dits de droite. Vous connaissez mal la politique car les fascistes et les nazis ne sont pas des hommes de droite... Pourquoi travailler avec des

collaborateurs dans mon service dont 20 % sont des... Je ne sais comment les appeler... juifs ou israélites. Je le dis et je le répète, ce qui m'intéresse c'est l'élite ».

UN FASCISTE DE LONGUE DATE

Interrogé le lendemain par divers journalistes, Maurer a confirmé les propos tenus la veille « Je ne reviens absolument pas sur ce que j'ai dit hier ».

Il a ajouté : « J'ai risqué ma peau. Je me suis engagé dans la division Charlemagne, je me suis battu sur le front russe, dans l'armée allemande. A la Libération, j'ai été arrêté. J'ai passé un an et demi à la prison de Fresnes. J'étais un soldat, pas un tueur. Je n'ai appris les

horreurs qu'en 1945. » Et encore : « Les Arabes, les juifs, les jaunes, je les soigne, je suis très gentil avec eux. D'ailleurs, si on me demande mon opinion sur les affaires du Proche-Orient, actuellement, je suis totalement pour les Israéliens, parce qu'ils représentent ce que j'admire le plus ce sont des hommes qui se battent et sont prêts à mourir pour leur cause ».

Comme on le voit c'est d'un fascisme bon teint et Pierre Maurer ne se vante nullement quand il se dit nazi. Le plus étonnant dans l'affaire n'est-ce pas qu'il ait pu être élu doyen par ses pairs et ait occupé ce poste pendant trois ans jusqu'à lundi soir, alors que son passé et ses idées étaient connues.

Daniel MARAIN



DANS L'ACTUALITE

2 5 juillet 1975 : Madame Poinso-Chapuis, ex-ministre de la Santé MRP et présidente du centre régional de l'enfance et de l'adolescence inadaptée (CREAI) de Marseille (établissement qui regroupe 700 salariés dans 18 établissements), demande le licenciement d'un formateur, délégué syndical CFDT. C'est pour le soi-disant « motif économique » qu'est demandé le licenciement de Mandrille. Prétexe bien sûr puisqu'il y avait deux postes vacants à pourvoir et, comme par hasard, c'est justement celui qui convenait au délégué qui a été donné à un autre formateur qui ne le réclamait pas.

Qu'on s'en souvienne, en 1975, c'était Durafour qui était ministre du Travail

et le « motif économique » était l'alibi facile pour se débarrasser des militants syndicaux combattifs.

Ce 25 juillet, c'est aussi le début d'une longue lutte juridique qui a marché de pair avec une mobilisation active des travailleurs pour obtenir l'annulation de la décision du ministre et la réintégration du licencié.

Récemment, le tribunal administratif vient d'annuler la décision de licenciement prononcée par le ministre, il y a deux ans, contre Mandrille. Mais malgré cela, le CREAI ne veut toujours pas le réintégrer. Une nouvelle fois, face à la force des possédants, la seule richesse des travailleurs c'est leur solidarité dans la lutte.

Une section syndicale bien gênante

C'est en 1971 qu'a été créée la section CFDT du CREAI de Marseille.

En 1972, elle met en échec une tentative de supprimer le service « formation » de l'établissement.

En 1973, grâce à son action, la direction est contrainte de réintégrer un élève qu'elle avait exclu.

En 1974, elle résiste à nouveau à une menace de licenciement et fait échouer un projet qui avait pour but de diviser l'école (et les syndiqués dans plusieurs établissements autonomes, puis en 1975, elle s'opposa aux suppressions de postes.

Que les travailleurs lui tiennent ainsi tête, c'est plus que n'en pouvait supporter l'ex-ministre. Aussi lui fallait-il se débarrasser des militants syndicaux et casser l'organisation syndicale. Et le 25 juillet va-t-elle décider de licencier Mandrille, un délégué CFDT. C'est une nouvelle étape dans la lutte qui oppose Poinso-Chapuis aux travailleurs qui commence.

LA LUTTE S'ENGAGE SUR LE PLAN JURIDIQUE

La patronne du CREAI demande au ministre du Travail Durafour d'annuler la décision de l'inspecteur du travail qui avait refusé le licenciement. Celui-ci estimait à juste titre que cette décision n'était pas sans rapport avec l'activité syndicale de l'intéressé.

En décembre 1975, le ministre casse la décision de l'inspecteur. Le ministre des monopoles ne désavouera pas un employeur ! Le CREAI a hâte de se débarrasser de Mandrille. Il le dispense des quatre mois de préavis, ce qui est légal et les lui paye. Mais lors de la remise du chèque, à la place de la formule « Pour solde de tout compte », il accompagnera sa signature de la formule « sous toute et expresse réserve ».

Le droit bourgeois, même si les travailleurs peuvent rarement se servir de certaines de ses imperfections dans leur propre intérêt, est fait avant tout pour servir les patrons, et dans le cas précis, il s'agit de ne donner à la direction du CREAI aucun point d'appui lui permettant de dire que le licenciement est accepté.

Puis une procédure très longue qui ne se terminera qu'en 1979 va être engagée par Mandrille et son syndicat devant le tribunal administratif pour faire annuler la décision du ministre. Pendant ce temps, le délégué perdra son emploi

et, s'il gagne, il ne sera pas encore sûr d'être réintégré.

Aussi en attendant que le tribunal administratif se soit prononcé sur la décision du ministre, engage-t-il une action devant la justice, demandant que le licenciement soit suspendu jusqu'à ce qu'il soit statué sur la décision du ministre. La requête est acceptée et le tribunal ordonne de surseoir à la décision de licenciement prise par le ministre.

LE MAQUIS JURIDIQUE

A partir de là, il semblerait logique que Mandrille puisse reprendre son travail. Eh bien non, l'employeur se refusera à exécuter le jugement et engage une nouvelle procédure juridique dite « de tierce opposition ». Pendant ce temps, sur le plan juridique, le délégué syndical poursuit la lutte : il fait citer l'employeur devant le tribunal d'instance jugeant en référé prud'homal. Cette procédure, employée ici pour la première fois, permettait de faire affirmer la continuation du contrat de travail, la réintégration de Mandrille dans toutes ses fonctions, y compris celle de délégué syndical.

Puisque le tribunal a ordonné de surseoir à la décision du ministre, le délégué s'installe fin avril dans son bureau au centre et commence à travailler. La dame Poinso porte alors plainte contre lui pour « violation de domicile » et demande son expulsion de l'école. Pendant le week-end, elle fait changer les serrures. Devant cela, Mandrille, à la prise du travail, s'installe dans le hall pour travailler. Les forces de l'ordre bourgeois interviennent alors. Pas moins de deux cars et de trois commissaires centraux ! Excusez du peu ! Devant la fermeté du délégué syndical et d'une cinquantaine de personnes venues le soutenir, les policiers devront repartir bredouilles.

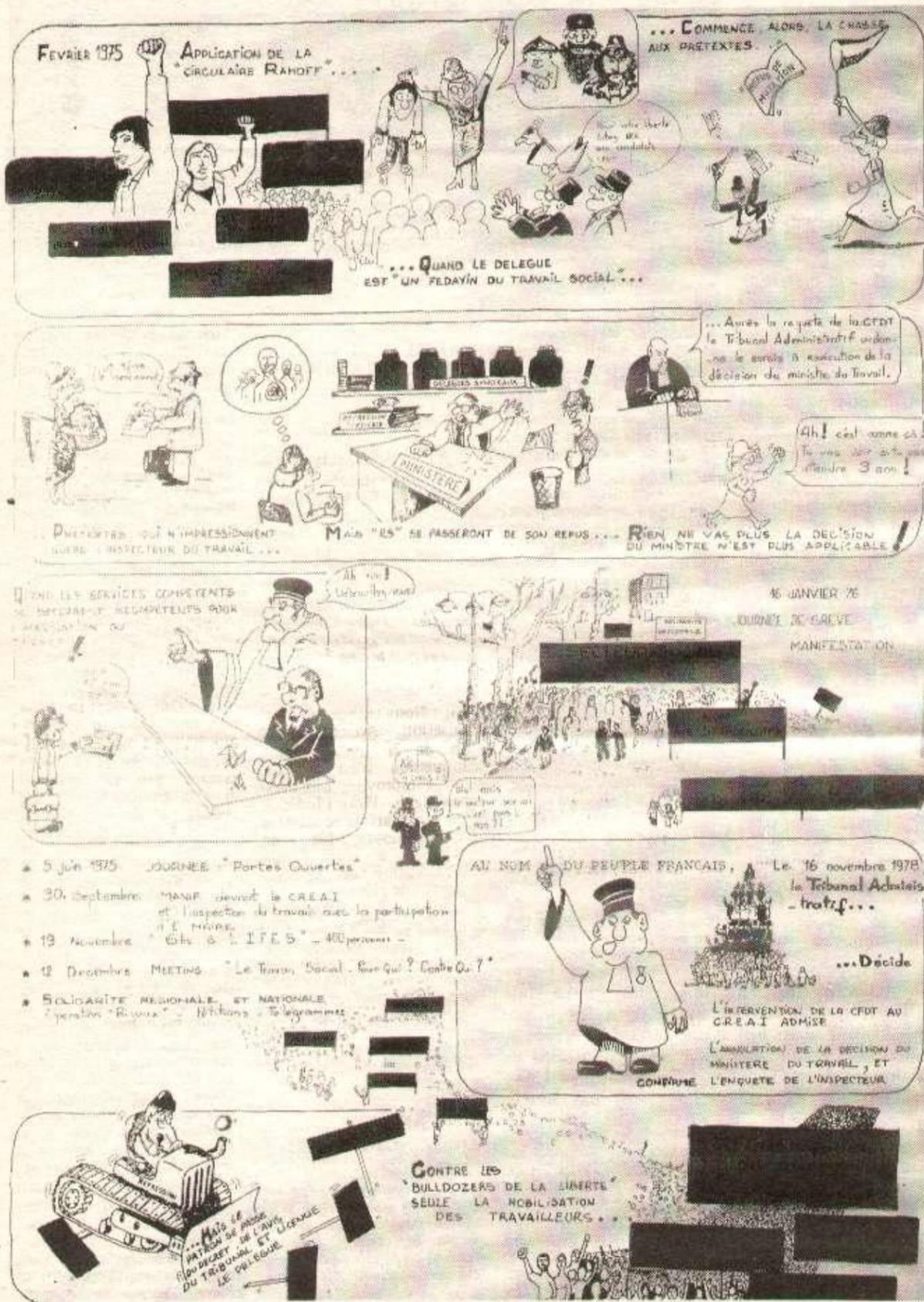
Le tribunal statue sur la plainte de la patronne du CREAI et ordonne l'expulsion du travailleur sous prétexte qu'il trouble l'ordre public et qu'il se fait justice lui-même. La justice bourgeoise retombe sur ses pieds ! Puis, deux ans vont passer et, finalement, le tribunal statue sur la décision du ministre : il l'annule. Cette décision a été prise le 16 novembre 1978 ; le 2 février 1979, le tribunal rejetait aussi la tierce opposition du CREAI. Fin février, devant le refus du CREAI de réintégrer l'employé, les sections syndicales relancent la mobilisation.

La mobilisation des travailleurs : elle est décisive !

Comme on vient de le voir, même lorsque les décisions de la justice bourgeoise lui ont été favorables, le délégué syndical n'a pu obtenir leur application effective.

Aujourd'hui, si la section CFDT s'était contentée de tout miser sur le recours juridique pour obtenir que Mandrille soit effectivement réintégré, il y a de fortes chances pour que cette af-

(Suite page 5)



Les éducateurs du midi luttent et gagnent

Le tribunal administratif a annulé la décision de licenciement prononcée par le ministre Durafour contre le délégué syndical Mandrille

La bataille continue pour le faire réintégrer

POLITIQUE ET SOCIAL

(Suite de la page 4)

faire soit terminée et le délégué définitivement licencié. Mais dès le début, l'accent a été mis sur la mobilisation des travailleurs pour dire non à ce licenciement.

Voici les moments les plus marquants de la mobilisation : le 5 juin une journée « portes ouvertes » appelée par les sections syndicales et maintenue par la CFDT seule qui passe outre l'interdiction du CREAL, a lieu.

Elle réunit environ 200 personnes, le résultat de cette journée se fait immédiatement sentir : la direction fait marche arrière ; le projet de treize licenciements est abandonné. Les formateurs menacés obtiennent tous reclassement et affectation individuelle sauf un, le délégué, M. Mandrille.

8 juillet 1975 : manifestation à la DDASS soutenue par le SD-CFDT.

1er septembre, la mobilisation des salariés de l'école impose la présence du délégué syndical à l'école que la direction refusait déjà dans ses locaux, alors que l'inspecteur du travail n'avait pas donné encore sa réponse. Comme on le sait il refusait le licenciement.

Mais il faudra attendre la manifestation du 30 septembre devant le siège du CREAL pour que H. Mandrille soit de nouveau admis officiellement à l'école où l'ingénieur tentera de l'isoler à nouveau dans un bureau. La patronne devra capituler une nouvelle fois devant la mobilisation des employés.

OPERATION « BIJOUX » GREVE MANIFESTATION

Après les « six heures à l'IFES » succéderont une semaine d'action, un meeting en direction de tous les travailleurs qui réunira près de 350 personnes.

Début janvier, ce sera l'opération « bijoux » : le soutien financier recueilli grâce à la vente de « bijoux » fabriqués par les formateurs en grève leur permettra de mener une grève de plusieurs semaines. Puis à nouveau, une manifestation devant la préfecture et la DDASS. Elle s'oppose à la répression syndicale, aux atteintes aux libertés de la classe ouvrière, thèmes déjà mis en avant lors des précédentes manifestations. Elle regroupera 400 personnes ; la mobilisation dépasse le cadre du CREAL ; aujourd'hui, à nouveau, elle redé-

marre avec un tract de la section syndicale.

UNE LUTTE QUI DÉPASSE LE CADRE D'UN « PETIT » ÉTABLISSEMENT

Comme on a peut-être pu s'en rendre compte, le CREAL de Marseille est un « petit établissement », mais un établissement dont le conseil d'administration est composé d'un banquier, d'un chanoine, du directeur du CREAL, de notables, de cadres d'entreprises, bref, d'un échantillon de toute la fine fleur de l'ordre capitaliste. Comment s'étonner après cela qu'elle essaye de réprimer les militants qui s'opposent à une politique d'austerité qui se fait, bien sûr, sur le dos des formateurs et des élèves.

Ce que visent constamment les patrons, c'est de neutraliser les sections syndicales et de les détruire quand ils n'y arrivent pas. Les patrons du CREAL n'échappent pas à cette règle. Au travers de Mandrille, c'est la section CFDT qu'ils voulaient détruire. Pour arriver à ce but, comme on a pu s'en rendre compte, la législation bourgeoise leur fournit mille et une astuces, astuces dont parfois les travailleurs peuvent se servir à leur profit.

Mais même quand la justice des patrons est contrainte de donner raison aux travailleurs, ses délais sont tels que très souvent, c'est quand même le patron qui a le dernier mot. Il a la puissance de l'argent et le travailleur, lui, n'a que son salaire pour vivre.

PRÉSERVER LES DROITS SYNDICAUX

La lutte que mènent les employés et les travailleurs de ce secteur rejoint celle que mène la classe ouvrière contre l'exploitation capitaliste.

Continuer à se battre pour obtenir la réintégration du délégué licencié par Durafour, annulée aujourd'hui par le tribunal administratif permettra de créer un nouveau précédent et contribuera à renforcer un peu la protection légale qu'au fil de leurs luttes, les travailleurs ont arrachée aux capitalistes. Préserver les droits syndicaux, les libertés démocratiques, n'est-ce pas urgent quand on voit les dernières déclarations des Lecat et Barre relatives au droit de grève dans les services publics ?

Occupation de l'usine SKF (roulement à billes) de Saint-Cyr-sur-Loire (Touaine)

Billes en tête !

INTERVIEW D'UN DELEGUE SYNDICAL CFDT

LA grève commencée le 15 mars par les ouvriers professionnels (200 ouvriers) de l'usine SKF s'est durcie le mardi 20 mars par la grève généralisée de l'ensemble des ouvriers. L'occupation des locaux et le blocage des camions. Une intersyndicale CGT, CFDT, FO organise la grève (la CGT représentant 60% des ouvriers). Le délégué CFDT a bien voulu répondre à nos questions.

Quand le n° 1 mondial du roulement à billes restructure

HR : Peux-tu rappeler l'importance du groupe SKF dans le monde et la place de l'usine de St-Cyr en France ?

R : Le groupe suédois SKF, numéro 1 mondial du roulement à billes, employait 65 000 personnes en 1970. Les unités de production les plus importantes sont situées en Allemagne, en Suède, aux USA, en Italie, en Grande-Bretagne et en France. D'autres unités sont dispersées dans le monde et en Europe. L'usine de St-Cyr est la plus grosse usine de production en France, surtout pour les gros roulements.

HR : Quels sont les motifs profonds du déclenchement de la grève ?

R : Ce sont les conséquences directes du plan Barre. Prenant prétexte des pertes de la société en France, la direction de la société a liquidé l'ancienne direction et a limité au maximum les augmentations de salaire. En même temps, elle licenciait tout le personnel âgé de plus de 58 ans, et les journées de chômage s'accumulaient. En France, les usines dépendant directement de l'usine-mère employaient plus de 5 000 personnes en 1970. Depuis la politique de décentralisation a consisté à multiplier les filiales et à baisser les grosses unités de Paris et de St-Cyr. Ces usines n'emploient plus que 3 500 personnes aujourd'hui. A St-Cyr, l'usine a perdu 450 personnes (1 630 contre 2 080) en quatre ans. Les menaces sur l'emploi freinaient la combativité ou-

virère, mais le retard sur les salaires s'accroissant et la menace sur l'emploi s'estompant peu à peu, la combativité est revenue.

HR : Cette politique de la direction est-elle nouvelle et à quoi correspond-elle ?

R : Cette politique n'est pas nouvelle, elle est en droite ligne de celle du patronat de bloquer systématiquement toutes les revendications ouvrières, de n'accorder que le minimum, de faire trainer les négociations.

HR : Crois-tu que les grandes luttes actuelles de la sidérurgie, les PTT, de la télévision, de la SNCF, ou celle plus modeste comme à la Sprague (Tours), ait renforcé la volonté de lutte des ouvriers de la SKF ?

R : Incontestablement, l'écho de la montée des luttes doit avoir une influence sur la SKF. Nos camarades d'Ivry ont une grande expérience de la bagarre, ils se sont mis en grève plusieurs fois. A Bois-Colombes où la direction voulait supprimer purement et simplement l'usine (530 emplois), des ouvriers avaient bloqué le départ des machines. Par des dossiers convaincants, les syndicats avaient réussi à persuader l'inspecteur du travail de refuser les licenciements.

A Champigny-sur-Marne, après 65 heures de mouvement, le personnel obtenait de larges acquis. Sur le plan local, le succès de la grève à Sprague a prouvé aux gens qu'il était possible de gagner par la lutte.

Ça bouge à la SKF

HR : Quels sont vos revendications ?

R : Ce sont :
- Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat

due à la non-compensation des indices du coût de la vie depuis fin 1976 (6,5% avec minimum de 200 F) ;
- Parité des salaires avec la région parisienne ;

- Compensation des pertes dues au chômage ;
- Négociation par un protocole d'accord pour une augmentation au moins égale à l'indice INSEE plus 100 F.

Ce qui n'empêchera pas ensuite de négocier sur les problèmes catégoriels ou d'atelier.

HR : Comment êtes-vous organisés ? Entre l'intersyndicale et les grévistes, comment se fait le lien ?

R : Nous manquons d'organisation. Au quatrième jour de la grève, aucune commission n'est formée. Tout s'improvise. Les décisions de l'intersyndicale elles sont parfois contestées par un noyau dur « de grévistes » la seule forme d'organisation est en fait le piquet de grève.

HR : Nous pensons que la participation active des grévistes est indispensable pour que chacun reste déterminé à tenir jusqu'au bout. Quelles difficultés rencontrez-vous pour ça dans une boîte aussi grosse que la SKF ? Avez-vous des idées pour faire une grève massive ?

R : C'est là notre plus gros problème. Au départ, il faut le dire, l'ensemble du personnel n'envisageait pas l'occupation.

La surprise passée, la grosse majorité approuve notre action, mais ils n'ont pas fait le pas pour venir participer au mouvement autrement que passivement. L'erreur a été de ne pas prévoir dès le départ qu'il faudrait qu'il n'y ait pas deux groupes : un actif et un passif. Peut-être aurait-il fallu faire un grand panneau d'affichage à l'entrée pour informer et appeler les gens à venir à renforcer les rangs des grévistes, en insistant sur l'importance de l'enjeu.

HR : A Tours chacun à un parent, un ami ou un voisin qui travaille à la SKF. Si la grève se prolonge tout le monde va en parler. Les grévistes sont-ils conscients de l'enjeu de cette grève pour la région ? Et les syndicats ?

R : SKF est la première usine métallurgique de Touaine et la deuxième en

importance d'effectif après Michelin. Quand SKF étend ça s'entend de loin. Il faudrait que chacun ait conscience que nous avons intérêt à populariser au maximum nos revendications. Les syndicats ont intérêt aussi à exploiter au maximum l'attaque psychologique d'un tel mouvement qui peut être un détonateur de lutte pour les environs, et de plus, cela aide activement les grévistes.

HR : Y'a-t-il moyen d'utiliser des contacts syndicaux entre les autres usines SKF de France ?

R : Oui, c'est une arme non négligeable, mieux primordiale au niveau de l'efficacité de la lutte. Nous savions que ça bougeait dans le groupe. L'écho des conflits et de leur durcissement à Bois-Colombes sur l'emploi, à Champigny sur les salaires et réduction du temps de travail est parvenu jusqu'à nous. Du côté CGT, il y a un cartel, du côté CFDT, il y a un inter. A nous d'utiliser au mieux, d'établir une coordination. Dès à présent on peut dire que le groupe est bloqué.

HR : Quel soutien les grévistes et les syndicats demandent-ils ?

R : D'abord une compréhension de l'opinion publique. Les ouvriers de la SKF ne sont plus des privilégiés. Ils ont été les plus touchés par la crise en Indre-et-Loire. Et aussi, si le mouvement se prolonge, le soutien actif de tous est nécessaire, syndicats, partis politiques, etc.

Nous serons obligés de faire des collectes. Mais le principal c'est de décider les camarades absents ou passifs à nous rejoindre à l'intérieur de l'usine.

Dernière nouvelle : vendredi 23 mars, un huissier est venu constater la présence de fait de grève et l'occupation. Cette manœuvre d'intimidation a échoué. Lundi 26, la grève se poursuit. Mardi 27 aura lieu à Clamart (Hauts-de-Seine) au siège social, une coordination du personnel de celui-ci et trois délégations de St-Cyr, Ivry et Bois-Colombes. Une rencontre avec la direction est prévue ensuite. En cas d'échec, d'autres actions plus radicales sont envisagées.

	Salaires acceptés	Salaires refusés	Licenciés admis
1976	12	28	35 (44%)
1977	11	19	25 (54%)

Les demandes de licenciements de délégués CFDT sont acceptées par l'inspection du travail dans deux cas sur trois. Le ministre donne raison à l'employeur qui fait appel à la décision de l'inspecteur du travail une fois sur deux.

VOICI un tableau qui donne une petite idée de l'ampleur des attaques patronales contre les délégués syndicaux en 1977. Depuis 1978, on assiste à une attitude convergente des tribunaux administratifs de remettre en cause la pratique ministérielle actuelle. Ainsi, en 1978, ils ont confirmé deux autorisations ministérielles de licenciements, par contre, ils en ont annulé neuf. Décisions ministérielles annulées ne veut pas dire comme on le voit avec l'affaire Mandrille, que la réintégration du délégué dans son lieu de travail soit automatique. L'enjeu de cette affaire est maintenant d'obliger les patrons à appliquer leur propre légalité. Actuellement, le ministre, devant ce désaveu des tribunaux, veut aller plus loin en imposant le secret aux inspecteurs du travail et en les empêchant de motiver par écrit leurs décisions.

DECLARATION DE BARRE

Faire endosser la responsabilité de la crise à la hausse du pétrole

BARRE commentant les résultats des élections cantonales en un raccourci saisissant, a relié ce qu'il appelle « la France profonde » aux derricks du golfe Persique. Comment notre professeur en est-il arrivé là ? Toujours aussi méprisant pour l'opinion des travailleurs qui condamnent sa politique, il a expliqué qu'une politique ne doit pas se déterminer en fonction des résultats qu'obtient l'opposition ou des résultats de la majorité. C'est alors qu'il a cité les « dures réalités » concrétisées par la réunion des ministres de l'OPEP à Genève. Il a terminé ainsi : « L'intérêt de tous est de considérer les problèmes en face ».

C'est bien là le problème. D'où vient la crise économique qui frappe tous les pays capitalistes ? Vient-elle des producteurs de matières premières ou bien d'un système basé sur le profit, sur l'appropriation privée de richesses produites par des millions de travailleurs, d'un système qui, depuis plus de cent ans, a prouvé qu'il était contraire aux intérêts des travailleurs et des peuples ?

En fait, il s'agit bien d'une campagne menée par le gouvernement et les patrons pour détourner la juste colère des travailleurs contre les pays producteurs de pétrole.

A plusieurs reprises et dans toutes leurs interventions Giscard et Barre n'oublient jamais de soumettre « le redressement » au prix de vente du pétrole, qui, en cas d'augmentation compromettrait tout, à ce qu'ils disent.

De même, à la télévision, dans certains journaux, on trouve de plus en plus de dossiers et d'informations sur les « investissements des capitaux arabes en Europe ». On trouve de plus en plus d'indignation devant le rachat de biens par des financiers originaires de pays producteurs de pétrole. Barre ne déclarait-il pas lui-même que « c'est un véritable impôt que nous payons aux pays producteurs de pétrole s'ils augmentaient leur prix ». L'argent aurait-il une odeur ? Ce qui est considéré comme « le jeu normal » de la concurrence quand des capitalistes européens investissent en France pourquoi lui donner le caractère d'une invasion quand il s'agit de capitaux saoudiens.

Ce que Barre oublie de nous dire, c'est que s'il a pu « redresser » la balance commerciale l'an dernier, c'est en profitant de la baisse du dollar qui faisait que le pétrole était payé de moins en moins cher aux producteurs.

Il s'agit d'une véritable campagne qui rappelle par certains points, celle orchestrée lors de la crise des années trente sur le capital et la finance juive.

L.C.



2 000 femmes à Marseille ont montré qu'elles n'étaient pas prêtes à un retour en arrière sur la loi Veil.

« Un enfant si je veux, quand je veux ! »

Les femmes manifestent à Marseille

De notre correspondant Marseille

SAMEDI 24 mars à Marseille, une nouvelle manifestation occupait le pavé de St-Charles à la préfecture. Plus de 2 000 femmes, accompagnées de quelques hommes, réclamaient l'avortement libre et gratuit pour toutes les femmes quels qu'en soient l'âge et la nationalité et l'abrogation de la loi de 1920.

Le cortège était très animé, avec beaucoup de banderoles très colorées et de panneaux. Les principaux mots d'ordre étaient : « Abrogation de la loi de 1920 », « Remboursement par la Sécurité sociale »,

« Ouverture de centres d'IVG », « Un enfant si je veux quand je veux », « On ne ment pas un droit, on se bat pour lui ».

Première manifestation à Marseille à l'appel d'un grand nombre d'organisations : le planing familial, le syndicat de la médecine générale, les UD-CGT, CFDT, FO (qui manifestent pour la première fois pour l'avortement), l'UNEF, le MAS et divers groupes femmes. Preuve aussi que la campagne pour l'amélioration de la loi Veil est bien partie et qu'elle se développe dans des milieux plus larges. Les manifestantes marseillaises ont envoyé une délégation avec une motion

auprès de la déléguée régionale à la condition féminine, Madame Kalliste, qui avoue « ne pas avoir d'avis sur la question ».

La préfecture était gardée par les CRS, mais cela n'a pas empêché les plus jeunes manifestantes d'engager danses et farandoles accompagnées par l'orchestre « Les Blaguebolles » qui avait suivi la manifestation, avant la dislocation.

Les femmes ne sont pas prêtes à accepter un retour en arrière sur la loi Veil et les parlementaires auront bien du mal, semble-t-il, à imposer un recul sur la pratique légale des avortements.

CANTONALES

Poussée de la gauche

Un vote qui condamne la politique du gouvernement

LES élections cantonales, avec une importante participation des électeurs (65,4 % de votants), fournissent certaines indications sur l'évolution respective des quatre grands partis qui constituent l'actuel échiquier politique.

Le fait majeur des élections cantonales, c'est bien entendu le désaveu massivement infligé à la politique du pouvoir. Désaveu dont l'ensemble des partis de la majorité ont payé le prix, mais dont le RPR se trouve le plus affecté. En effet, après tant d'efforts pour se démarquer d'un gouvernement qu'il soutient mais dont il redoute de partager l'opprobre, après que son chef se soit tellement dépensé en attaques contre la politique économique et sociale, que voit-on ? Un rassemblement gaulliste qui poursuit son irrésistible déclin, son leader se trouvant même menacé dans sa reconduction à la présidence du conseil général de Corréze, département réputé comme étant son fief.

Chirac était déjà un maire de Paris sans grand pouvoir, le voici atteint comme notable régional. M. Chirac a beau avoir de la gauche et de l'ambition, il apparaît de plus en plus comme le chef d'un parti qui a son avenir derrière lui.

Du côté de l'opposition, chacun s'accorde — et d'ailleurs les chiffres sont là — à souligner le succès électoral du PS qui conforte son image de premier parti de France.

Après une année de polémique entre les anciens partenaires du Programme commun, dont l'objectif avoué était pour les dirigeants du PCF de rééquilibrer la gauche à leur profit, on reste songeur devant un résultat aussi peu probant !

Ce Parti socialiste qu'ht

ont naguère remis en selle en lui attribuant indûment toutes les vertus du progressisme, les dirigeants du PCF ont bien du mal aujourd'hui à le déboulonner. L'histoire de l'apprenti sorcier !

Quant aux progrès globaux de la gauche, comparés au scrutin de 1973 (189 sièges gagnés dont 154 pour le PS), ils ne représenteraient qu'une mise à jour des résultats enregistrés depuis (cantonales de 1976, municipales de 1977), s'ils ne survénaient après la faillite de l'Union de la gauche. Dans l'état actuel des choses, le vote majoritaire en faveur des candidats du PCF et du PS n'est pas — comme se plurent à le souligner des hommes tel Lecanuet — un « vote de programme ». C'est un vote qui condamne la politique de Giscard-Barre. Et on comprend mal comment les hommes de la majorité peuvent y trouver un sujet de contentement.

P. M.

LILLE

Communiqué de presse du comité de coordination des enseignants non-titulaires de Lille.

LE président de l'Université de Lille 2 M. Cuingnet refuse le dialogue et fait évacuer par la police le siège de l'Université de Lille 2 occupé par les enseignants venus lui demander le renouvellement de tous les assistants sans limitation de durée conformément aux avis de commissions de spécialistes et du doyen de l'UER de droit.

Indignés de cette rupture unilatérale qui cache une volonté délibérée de licencier certains assistants, la coordination interuniversitaire des enseignants non-titulaires, (en grève cette semaine) a appelé l'ensemble des enseignants des trois universités à venir massivement à l'assemblée générale qui s'est tenue ce mardi 27 mars 1979.

Avec le soutien des organisations syndicales (SNESUP, SGEN, ANASEGEP)

SOUSCRIPTION 79

40 millions pour fin juin

(Suite de la page une)

Avant la fin du mois, un numéro spécial du quotidien sera consacré à la préparation des rencontres de solidarité avec les sidérurgistes que tiendra le Parti communiste marxiste-léniniste à Dunkerque, Denain et en Lorraine. Cette bataille financière ne pourra être gagnée qu'avec votre concours à tous. Nous vous demandons de nous envoyer comme vous l'avez fait en 1978 de nombreuses informations, flashes téléphonés et articles sur les initiatives et les expériences en matière de diffusion, souscription et utilisation de la presse. Pour sa part, le comité de rédaction a décidé de publier des articles bi-hebdomadaires courts et variés éclairant sous des jours divers le rôle joué par notre presse et les améliorations apportées après la conférence nationale sur la presse et qui n'auraient pu l'être sans les efforts de souscription : plus de reportages, d'interviews, de photos, prise en main débutante grâce à l'apport de nouveaux rédacteurs et rédactrices de la question des femmes, d'articles culturels comme d'une amélioration déjà sensible du contenu et du style, etc. Bien entendu, nous serons très heureux de recevoir outre des informations et articles de votre part toutes remarques et suggestions. Cette bataille, c'est tous ensemble que nous la mènerons. J.Q.

Liste de souscription

Souscription Orléans	729 F
Supplément à réabt. Quotidien. RJ (Bretagne)	30 F
Un camarade sur vente vieux bouquins (Bordeaux)	140 F
Cellule du PCML Armande Gandou (Reims)	1 243 F
Supplément à réabt. Qt. LH (Nevers)	10 F
Supplément à réabt. Qt. SJL (Nord)	135 F
Souscription à librairie (Paris)	70 F
CP du PCML Chateaubriand (Région parisienne)	540 F
Souscription au Qt. BF (Paris)	500 F
Cellule du PCML Aurore (Région parisienne)	1 000 F
Cellule du PCML J. Hapiot (Région parisienne)	370 F
Cellule du PCML F. Varlin (Région parisienne)	1 060 F
Cellule du PCML J. Burger (Metz)	100 F
A.F. (Sarthe)	40 F
Cercle des JCML J. Grunboum (Orléans)	140 F
Supplément à réabt. Qt plus bimensuel DM (Bretagne)	25 F
Supplément à réabt. Qt. QR (Saint-Brieuc)	150 F
Souscription (Saint-Etienne)	150 F
Supplément à réabt. Qt. MJL (Uckange)	650 F
Supplément à réabt. Qt. plus bimensuel BJM (Lille)	130 F
Supplément à réabt. Qt. GJ (Orne)	10 F
Cellule du PCML Jeanne Labourbe (Bretigny)	20 F
Térimétaux (Bretigny)	20 F
Divers (Corbeil)	330 F
Sur vente de timbres (Paris)	113 F
TOTAL au 26 janvier 1979	7 705 F
Supplément à réabt. Qt. plus bimensuel CS (Isère)	40 F
Supplément à réabt. Qt. FJJ (Lyon)	10 F
Cellule du PCML Maïakowsky (Marseille)	150 F
Supplément à Camarades BG (Lannion)	8 F
Souscription sur un marché (Rennes)	114 F
Supplément à réabt. Qt. CY (Saint-Etienne)	20 F
Supplément à réabt. Qt. LJ (Cholet)	10 F
Cellule Zhou Enlai du PCML (Maine-et-Loire)	200 F
Une sympathisante (Strasbourg)	50 F
JPM (Strasbourg)	14 F
Supplément à réabt. Qt plus bimensuel DJJ (Paris)	20 F
Cellule J. Maës du PCML (Lille)	400 F
Pour que vive la presse ml (Angers) et	
Doux camarades de la JCML (Angers)	50 F
Supplément à réabt bimensuel MG (Pontoise)	12 F
Supplément à réabt. bimensuel GR (Rennes)	25 F
Supplément à Qt. LJP (Vannes)	10 F
Supplément à réabt. bimensuel VG (Lille)	2 F
Supplément à réabt. HR plus QDP (Lille)	50 F
Supplément à réabt. Qt. BP (Valauris)	50 F
Supplément à Camarades Divers CJ (Gard)	157 F
Supplément à réabt. Qt. GR (Rennes)	300 F
Supplément à réabt. Qt. BR (Manche)	20 F
Cellule du PCML (Fameck)	20 F
TOTAL AU 2 février 1979	9 436 F

Le total de la souscription fin mars s'élève à environ cinq millions.

Aux sidérurgistes en lutte pour la défense de l'emploi

de Brest, qui emploie 44 personnes, ont annoncé, le 19 mars, aux délégués du personnel leur décision de licencier 11 employés. De plus, les contrats à durée déterminée de deux infirmières, de deux secrétaires ne seront pas renouvelés. Pour s'opposer aux licenciements, le tiers des employés a débrayé.

Ce laboratoire est connu par le public sous le nom du laboratoire de la rue de la 2e DB. En fait, il s'agit de deux sociétés, la SARL (Société anonyme à responsabilité limitée), dont dépendent les techniciens et les employés, et la SNC dont relèvent les secrétaires. Les quatre patrons du labo sont salariés de la SARL et gérants de la SNC...

Bref, des subtilités juridiques qui ont de bonnes raisons financières. Cette division a été bien utile au moment de prononcer les licenciements.

C'EST LA FAUTE DU GOUVERNEMENT

Les patrons justifient ces licenciements en invoquant la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de santé : la valeur de la lettre-clé, la lettre B, qui sert de base à la facturation des analyses, n'a augmenté que de 21 % en 5 ans.

Des mesures de contrôle dans la qualité des résultats, fournies par les labos, auraient entraîné l'achat d'ordinateurs dont l'utilisation serait déficitaire.

AUX TRAVAILLEURS DE FAIRE LES FRAIS

Au cas où leur restructuration ne pourrait se faire, les directeurs du labo n'hésitent pas à envisager la liquidation pure et simple. La justification économique est boiteuse et, de toute façon, les « salariés n'entendent pas faire les frais des accords entre le gouvernement et les associations représentant leurs employés ».

Voici les critères de licenciement :
- 1) Le rendement du service ;
- 2) Le rendement individuel ;
- 3) L'ancienneté.

Ce qui donne, parmi les licenciés, deux personnes embauchées en 1978, mais aussi la majorité des licenciés ont une ancienneté de 6 à 29 ans dans l'établissement.

LE PERSONNEL ? IL N'EST PAS D'ACCORD

Le personnel a réagi à l'annonce de ces mesures qu'il estime particulièrement injustes « On vire le quart du personnel alors que le travail n'a pas diminué du quart ». Si ces licenciements devenaient effectifs, les conditions de travail qui ne sont pas déjà de tout repos s'aggraverait considérablement. Aussi, depuis mercredi dernier, 93 % du personnel débrayent-ils trois heures par jour pour faire annuler les licenciements avec l'appui des syndicats CFTC et CFDT (majoritari-

re dans l'établissement). Bien qu'il y ait des organisations syndicales depuis 1972, cette lutte est en fait la première qui se déroule dans ce laboratoire (au niveau de la profession, l'organisation syndicale est relativement faible : les employés de laboratoire ne viennent d'obtenir une convention collective pour la protection qu'en février 1979). Le personnel s'est réuni en assemblée générale vendredi et, en principe, ce lundi 26 mars, les délégués du personnel doivent rencontrer la direction en présence de l'inspecteur du travail.

Ce sont les conclusions de cette réunion qui détermineront le personnel à envisager les poursuites de la mobilisation.

CTA - NANTERRE

La section CGT des cadres joue un bien mauvais rôle

VOICI quelques extraits d'un tract de la section CGT des encadrants de Nanterre-CTA, intitulé « Mise au point ». Il représente le cas extrême d'une attitude que l'on rencontre heureusement rarement à la CGT.

« Le jeudi 8 mars au soir, des éléments du centre de tri, connus de tous, surtout de l'administration, ont pénétré dans l'enceinte du CTA poursuivis par la police. Ils ont barré la route à l'aide de chariots pour tenter d'empêcher l'arrivée des camions postaux. Certains éléments incontrôlés ont projeté en l'air ou tenté de substituer des sacs postaux. Les forces de l'ordre, sans brutalité mais fermement, les ont repoussés. C'est ainsi que ces agents grévistes se sont éparpillés à l'intérieur du centre, essayant de convaincre les travailleurs présents de la nécessité de débrayer. Ils ont prétexté pour cela des brutalités policières. Ils ont voulu ainsi déclencher un réflexe de solidarité (...). A nouveau, la police intervenait à 4 heures du matin, chassant ce groupe de grévistes. Ceux-ci, avant de se retirer, avaient au préalable crevé les pneus de la voiture d'un CTIV (contrôleur divisionnaire : la discipline est de son ressort - NDLR) et commis quelques autres exploits du même genre. Nous sommes tous solidaires de ce camarade... ». Le tract interroge ensuite : « Mais que devons-nous faire si l'administration elle-même n'assume pas ses responsabilités ?... A-t-on besoin d'eux (ces éléments incontrôlés - NDLR) et pourquoi ? Sont-ils protégés et par qui ? ». Et le tract se termine ainsi : « Préparons ensemble et dans l'unité la journée du 28 mars prochain ». La belle unité que voilà !

La section CFDT du CTA-Nanterre répondait quelques jours plus tard, dénonçant « l'intervention policière sous l'ordre du chef de centre et l'arrestation de 13 camarades qui en a découlé », s'élevant « contre l'utilisation faite du personnel encadrant comme briseur de grève et comme milice privée » et apportant « son soutien aux cadres qui ont refusé ce rôle répressif ».

La section CFDT considère le tract CGT « comme une provocation délibérée à l'égard des grévistes. Nous tenons à rétablir les faits face aux mensonges et aux calomnies des cadres cégétistes qui visent à créer des divisions parmi les travailleurs grévistes et non-grévistes (...). De plus, il n'est du rôle d'aucune organisation syndicale de suggérer à l'administration d'entreprendre des sanctions contre les travailleurs grévistes (...). Plutôt que d'appeler à la délation, nous souhaiterions, à l'avenir, que la section CGT manifeste un esprit plus unitaire avec la CFDT et l'ensemble des travailleurs (...). Nous demandons aux postiers d'être vigilants et de répondre collectivement à toutes les sanctions qui frappent individuellement plus particulièrement les grévistes, comme cela commence à être le cas ».

Communiqué de la section syndicale CGT-IHF

Chers camarades, Notre section CGT a organisé, dans le cadre de la journée d'action du 23 mars, une collecte parmi les travailleurs de l'établissement de Ris (91) d'IHF (International Harvester France). Nous vous transmettons les 147 francs recueillis par l'intermédiaire de notre Fédération de la métallurgie.

Cette action de solidarité avec votre action a rencontré un large soutien parmi les travailleurs. Beaucoup comprennent que la lutte que vous menez pour « Vivre et travailler au pays » est légitime. En s'attaquant aux sidérurgistes, le pouvoir s'attaque à l'ensemble de la classe ouvrière. D'où l'importance de la solidarité à vous apporter. En vous souhaitant plein succès dans votre action, recevez, chers camarades, nos fraternelles salutations.

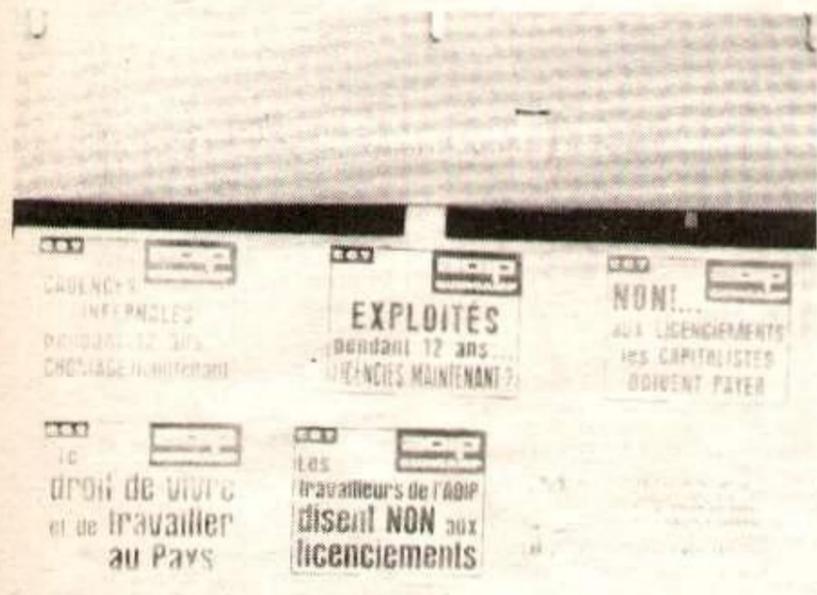
Section syndicale CGT-IHF
M. Batlle Claude
Avenue Mac Cormik
91130 - Ris-Orangis

Dans un laboratoire d'analyses médicales à Brest

Débrayage du tiers des employés pour s'opposer aux licenciements

De notre correspondant à Brest

EST-CE le début d'une restructuration et de licenciements dans un secteur jusqu'ici épargné ? Les patrons du plus important laboratoire d'analyses médicales



Sur les murs de l'AOP-Guingamp. (Photo HR)

PARIS 14e

Bilan du processus révolutionnaire depuis février 1974 et analyse de la situation actuelle en Éthiopie.

Meeting-débat organisé par l'Union des étudiants éthiopiens en France. Le meeting avec projection d'un film aura lieu le jeudi 29 mars à 20 heures à la Maison d'Italie, Bd Jourdan, Paris 14e Mo Cité universitaire.

GUINGAMP (COTES-DU-NORD)

Projection de diapositives sur le voyage de la délégation du PCML au Cambodge.

Cette soirée aura lieu le 30 mars à 20 h 30 au centre social de Guingamp. Pendant trois jours : exposition-photos organisée par le PCML.

PAIMPOL (COTES-DU-NORD)

Débat sur le Cambodge

Le 31 mars à 20 h 30 à l'auberge de jeunesse de Paimpol. Organisé par l'Association culturelle du Goëlo.

LE COMITÉ

DES AMITIÉS FRANCO-CHINOISES de Bagnols-sur-Cèze

organise le 30 mars une conférence-débat sur le thème : « La politique extérieure de la Chine », au centre culturel des Escanaux (Bagnols-sur-Cèze) à 21 heures avec Jacques JURQUET.

Le n° 19 de Prolétariat va paraître
Cent pages pour comprendre l'Europe



Abonnez-vous 1 an : 52F
Soutien : 80F

Cellules et sections : ajoutez vos commandes... et payez vos dettes.
Prolétariat BP 320 13213 Marseille Cedex 1 CCP
2130 89 H Marseille.

Prenez contact avec le Parti communiste marxiste-léniniste

NOM
PRÉNOM
Lieu de travail
Adresse
Code postal

(A retourner à la boîte postale de l'Humanité rouge).

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques Jurquet
Rédacteur en chef : Jean Quercy
Chefs de rubrique : Intérieur : Claude Buisson
Froat ouvrier : Gilles Carpentier - International : Annie Brunel
L'Humanité rouge - Pour toute correspondance :
BP : 61 75861 Paris cédex 18
CCP : 30 226-72 D La Source
Tel : 205-51-10 (répondeur) :

Directeur de publication : André Druenne
Commission paritaire No 57 952
Distribution NMPP
Imprimerie La Nouvelle
Dépot légal 1er trimestre 1979

QUELLE Constitution au monde accorde aux citoyens plus de droits que la Constitution soviétique adoptée en 1977 ? Pas moins de trente articles en présentent un long répertoire : droit « de participer à la gestion des affaires de l'Etat » (article 48), droit de « faire des suggestions aux organes d'Etat... et d'en critiquer les insuffisances » (article 49), liberté « de parole, de la presse, de réunion, de meeting, de défilé et de manifestation de rue » (article 50), liberté de conscience (article 52), droit de « porter plainte contre les actes des fonctionnaires, des organes d'Etat et des organismes sociaux » (article 58), etc.

Fort bien ! Mais... il y a une petite restriction... Article 39 : « L'exercice par les citoyens des droits et libertés ne doit pas porter préjudice aux intérêts de la société et de l'Etat, aux droits des autres citoyens ». Et l'article 50 indique que tous ces droits doivent être utilisés « conformément aux intérêts du peuple et afin de consolider et de développer le régime socialiste ».

LE POINT DE VUE D'UN OUVRIER

Dans un texte de critique de la Constitution, Youri Grimm, ancien ouvrier de choc du travail communiste, indique en clair ce que cela signifie : « Le citoyen n'a aucun droit et aucune liberté, s'il n'agit pas dans des buts de renforcement du régime socialiste ». Dans ce but, on peut tout faire (avec la permission des autorités bien sûr). C'est court et clair. Par contre, les actes entrepris non pas « dans le but du renforcement... », mais dans le but de défendre la vérité, la justice, de défendre les gens contre l'arbitraire du pouvoir, l'expression d'idées contraires à la pensée officielle, sont d'avance déclarés anticonstitutionnels. Et pour eux : la déportation, la prison, l'hôpital psychiatrique. Qu'est-ce donc que ce « socialisme » ?

Et Youri Grimm ajoute : « Je ne sais pas si le Troisième Reich avait sa Constitution, mais je suis convaincu que si les hitlériens (chez eux) avaient garanti tous les droits dans le but du renforcement du régime fasciste, il n'y aurait pas eu moins de camps de concentration dans l'Allemagne fasciste ». (1)

Est-ce là le point de vue d'un vulgaire « renégat » — comme dirait le président du KGB, .

Andropov — d'un homme atteint, peut-être de « paranoïa oppositionnelle », mûr pour l'hôpital psychiatrique !

Voyons donc ce qui se passe dans la pratique ? Voyons ce qui arrive aux gens qui veulent user de leur droit de critique et de plainte :

QUELQUES TEMOIGNAGES

Taïssia Andreevna Kategorenko : « J'ai été persécutée pour avoir critiqué les vols et la répartition illégale des logements par les dirigeants de mon usine. En 1975, j'ai été illégalement expulsée de mon logement par décision du tribunal de Podolsk, saisi par la direction de l'usine. Mes affaires ont été jetées à la rue, une partie a souffert de la pluie, l'autre s'est perdue ». (2)

Le marin Mikhaïl Stepanovitch Goudz, membre du parti, a été licencié pour une dispute avec le capitaine du chalutier, puis enfermé dans un hôpital psychiatrique.

Huit travailleurs soviétiques : « Ou que nous nous adresses, au parquet de l'URSS, à la Cour suprême de l'URSS, au Conseil des ministres de l'URSS, au présidium du Soviet suprême de l'URSS, au Conseil central des syndicats ou au Comité central du Parti, nulle part on ne veut



Vladimir Klebanov, fondateur de l'Association du syndicat libre de travailleurs en URSS (à gauche) avec deux de ses camarades lors d'une conférence de presse à Moscou.

L'URSS AUJOURD'HUI (2)

Défense de se plaindre !

*Une Constitution en trompe-l'oeil
Gare à ceux qui critiquent !
Des syndicats collabos
L'armée contre les ouvriers*

même nous écouter et on renvoie nos plaintes aux organes qui en font l'objet ou on nous signifie carrément le rejet de nos plaintes. »

Le 12 juillet 1977, les citoyens Gouriev, Melentiev, Ivanov, Kouroutchenko ont été arrêtés dans le hall du Comité central du Parti, ils ont été emmenés de force au poste 46 de la milice, où on les a forcés à

signer qu'ils ne reparaitraient plus dans le hall du comité central du Parti.

On pourrait citer encore beaucoup d'autres témoignages de simples travailleurs soviétiques. Tous vont dans le même sens, ils révèlent la même vérité : les droits inscrits dans la Constitution ne sont que du vent ! Les travailleurs n'ont pas droit à la critique en URSS ! Ils n'ont pas

le droit de se plaindre ! Comment, dans ce cas, pourraient-ils exercer leur droit de « participer à la gestion des affaires de l'Etat » ? !

UNE PARODIE D'ELECTIONS

De fait, les élections en URSS sont une véritable mascarade. Il

n'y a jamais qu'un seul candidat par circonscription, et celui-ci n'est jamais choisi par les travailleurs, il est toujours imposé d'en haut. Pour les élections au Soviet suprême qui ont eu lieu le 4 mars dernier, un groupe de dissidents, dont l'historien Roj Medvedev, a voulu faire acte de candidature — ce que la lettre de la Constitution n'interdit absolument pas. On les a vite envoyés promener ! Et comme tous les électeurs sont pratiquement forcés d'aller voter, comment peuvent-ils s'étonner que la liste unique ne recueille jamais moins de 99,98 % des suffrages ?...

ALORS ?

Alors, le peuple est-il vraiment « le maître véritable du pays », prend-il « réellement part à la gestion des affaires du pays » ? — comme l'affirme la propagande officielle diffusée à grands frais partout dans le monde ?

La vérité s'impose d'elle-même : l'Etat soviétique n'est ni un Etat de « dictature du prolétariat » ni un Etat « du peuple tout entier » ni « un type fondamentalement nouveau de démocratie ». C'est un Etat de dictature contre le peuple tout entier, un Etat où même les lois sont quotidiennement violées. Un Etat fasciste.

Jean SCHUBERT

Notes : (1) Texte intégral dans les Cahiers du Samizdat No 55, octobre 1978. (2) Tous ces témoignages sont extraits des documents du syndicat libre publiés par Maspéro : Syndicalisme et libertés en Union soviétique. (3) Témoignage signé par 85 membres et sympathisants des groupes Helsinki de Moscou, d'Ukraine et de Lituanie.

**Demain :
Le pouvoir
des nouveaux
bourgeois**

**«Ils tiraient
sur
la foule ...»**

Novotcherkassk, 2 juin 1962. Le gouvernement soviétique vient de doubler le prix de la viande et des produits laitiers.

C'en est trop ! Les ouvriers descendent dans la rue avec leurs familles. Les unités armées du KGB bloquent la rue avec des chars. Elles sont dirigées par deux membres du Bureau politique du Parti, Mikoyan et Kozlov. « Il y a eu un long face à face silencieux, puis les armes automatiques commencèrent à crépiter : ils tiraient droit sur la foule, sur les hommes, les femmes et les enfants. Fauchés par des balles explosives, les gens tombaient et mouraient dans la rue, au pied de la statue de Lénine et tout autour, sur l'immense place et dans les rues adjacentes ». (3) Il y eut 700 morts...

Et chaque fois que, depuis, les ouvriers ont manifesté pour le pain et pour la liberté — que ce soit à Charkov en 1967, à Kiev en 1969, à Dniepropetrovsk en 1972, en 1975 à Kiev, en 1977 à Iaroslavl, etc. — à chaque fois, les dirigeants de l'Etat ont eu la même réponse : l'armée, les chars, les balles et les procès.

Qui les syndicats défendent-ils ?

Les syndicats soviétiques ne sont pas là pour défendre les ouvriers — ils sont là seulement pour aider les directeurs d'entreprises. Mensonge ? Lisez donc cet extrait de la convention de l'usine Zaprostal métaux pour 1975 :

« Afin d'assurer le déposement du plan, la direction et le comité syndical s'engagent à examiner toute rupture de la discipline du travail, ainsi que les troubles de l'ordre public, au cours de réunions de sections syndicales et de comités syndicaux d'atelier. Des mesures disciplinaires seront prises par la direction de concert avec le syndicat ». (2)

Les syndicats soviétiques ne sont plus que des appareils de l'Etat contre les ouvriers comme ceux-ci en font la constatation à leurs dépens.

Quant à la démocratie qui y règne, le témoignage suivant est lumineux : « L'intervention du hacheur Todoseitchouk à la tribune de la conférence électorale du syndicat était claire pour beaucoup à la mine. Todoseitchouk a sévèrement critiqué le président du comité de mine Sigariov pour avoir laissé passer des infractions à la législation du travail et fait un usage injustifié de l'aide matérielle. L'ouvrier donna des exemples concrets... Todoseitchouk était membre du comité de la mine. Avant la conférence, il avait été recommandé pour faire partie du nouveau comité. Mais quand on passa à la présentation des candidatures, le Présidium ne mentionna pas Todoseitchouk. Malgré les propositions venues de la salle, il ne figura pas sur la liste proposée au vote secret... Sigariov fut à nouveau élu président du comité de mine. » (2)